

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JANVIER 2020 A 19 HEURES 30

Etaient présents : Roger DUSAUTOIR, Maire, Hervé BERTELOOT, Christophe BEYAERT, Chantal BUISSON, Jean-Luc COURBOT, Audrey CREVECOEUR, Marie-Laure FLANDRIN, Stéphane FREDERIC, Fabrice GUILBERT, Thérèse HOUSSIN, Marina LOBBEDEY, Virginie SAINT-MACHIN, Didier SEIGRE et Claude VIEILLARD

Etait absente : Sylvie LEFEBVRE

Secrétaire élue : Marie-Laure FLANDRIN

Adoption du compte rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité des voix.

2020-01 – Eglise Saint Jean- Baptiste – Travaux de restauration clos et couvert – Subventions – DETR / DSIL

➤ D.E.T.R.

Par délibération n° 2019-36 en date du 10 décembre 2019, il avait été décidé de déposer une demande de DETR pour la totalité des travaux.

Or, compte tenu du montant de la subvention demandée, les services de la Sous-Préfecture de SAINT-OMER ont conseillé de scinder ce dossier en 2 au minimum et de ne déposer en 2020 qu'une demande pour la tranche ferme qui sera effectivement mise en œuvre.

M. TETART, Chef de Service du Patrimoine et des Biens Culturels au Département, a également envoyé un mail en ce sens pour l'établissement du plan de financement à lui adresser.

M. le Maire propose donc de ne solliciter en 2020 qu'une subvention pour la tranche ferme.

Compte tenu des bases de calcul des dépenses éligibles par chacun des partenaires, le plan de financement prévisionnel pour cette tranche s'établirait comme suit :

- Dépenses : 533 410.91 € H.T.
- Subventions (80 %) :
 - DETR : 133 352.73 €
 - Département : 131 447.17 €
 - Région : 61 928.83 €
 - EPCI : 100 000.00 €
- Autofinancement (20 %) : 106 682.18 €
(fonds propres/emprunt)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, approuve le plan de financement détaillé ci-dessus et décide de solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la DETR 2020 pour la tranche ferme.

➤ D.S.I.L.

Suite à la réception de la circulaire préfectorale, il était envisagé de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local). Renseignements pris auprès des services de la Sous-Préfecture, il s'avère que les églises ne sont pas reprises dans ce dispositif.

Questions diverses

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

- a) Personnel communal : l'arrêt de travail de Mme HUDELLE a été prorogé jusqu'au 10 janvier et il est à craindre que son absence se prolonge. Actuellement, la Municipalité fait appel à ACTE +.

Or, M. BEZEGHER, Directeur de l'Ecole Jules Ferry, a pris contact avec Mme HOUSSIN afin de savoir si la commune envisage de mettre en œuvre des contrats d'apprentissage. En effet, une jeune Houilloise, actuellement en stage à l'école et qui donne entière satisfaction, serait intéressée par ce type de formation.

Mme CREVECOEUR confirme qu'un CAP SAPVER pourrait répondre à un besoin de la commune dans la mesure où l'apprenti peut réaliser des tâches variées (aide auprès du personnel enseignant, surveillance garderie, entretien des locaux, intervention au sein du service de restauration scolaire...).

La commune pourrait par ailleurs bénéficier d'aides au financement.

Il est décidé de rencontrer Mme CLAYES, conseillère à AIRE FORMATION, afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires et programmer une mise en place rapide de ce type de contrat si cela s'avère intéressant ;

- b) Voirie : M. FREDERIC signale qu'Impasse du Marais, une flaqué se forme au milieu de la voie en cas de forte pluie ;
- c) Eclairage public : il a été demandé à EIFFAGE de venir régler 3 lampes mal orientées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.